

**SCP Stéphane VOGLIMACCI  
NOTAIRE ASSOCIE  
20110 PROPRIANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE ZONZA**

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **14 novembre 2019**, du chef de :

M. Samuel Raoul GUIDICELLI, retraité, époux de Mme Fernande PEALAT, demeurant à ZONZA (20124) La Parata Sainte Lucie de Porto-Vecchio. Né à ZONZA (20124) le 5 août 1920. Décédé à BORGIO (Corse du Sud) le 26 avril 2010.

Désignation des biens :

- Une parcelle de terre cadastrée Section **A**, N°**778**, Lieudit **Salvaticaccia**, pour 04 a 74 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

*Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr*

**POUR AVIS  
Me VOGLIMACCI  
Notaire**